

Réguler les relations sociales

Ce programme de formation fait partie de la filière de formation de préparation au CQPM Responsable de secteur d'activités industrielles. Il peut être suivi indépendamment des autres modules.

Publics concernés

Chef de Service, Responsable opérationnel en lien direct avec le Comité de Direction (cadre, futur cadre, jeune ingénieur), Responsable de projet complexe (technique, organisation, industrialisation), Responsable de PME.

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Connaître le droit du travail, ses sources et ses exigences.

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

Evaluation :

Attestation de capacité (en lien avec les objectifs du programme)

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

La pédagogie utilisée par l'équipe favorise la participation et suscite l'implication des participants par un lien permanent entre les thématiques abordées, les comportements et les outils à développer et le contexte des participants :

- Études de cas (réalisées à partir de situations concrètes)
- Mises en situation et entraînement
- Expérimentation terrain (pratique de l'audit)
- Partage d'expériences (en salle et sur site)
- Tests
- Travaux de groupes
- Apports didactiques et méthodologiques

Mode d'apprentissage :

Formation en présentiel basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

Encadrement :

Formateur expert

Moyens techniques et livrable fin de formation

Attestation de formation

Programme

1. La durée du travail :

1 jour

- Les cas de suspension du contrat de travail
 - Congés payés
 - Maladie
 - Accident du travail et maladie professionnelle
 - La notion de risques psycho-sociaux
 - Absences liées aux enfants
 - Congés divers
- Le temps de travail
 - Organisation du temps de travail : temps complet, horaires individualisés, temps partiel, travail en équipes, temps de repos, jour férié et journée de solidarité ...
 - Durée du travail : temps de travail effectif, durées légales et durées maximales, heures supplémentaires
 - Réduction ou augmentation du temps de travail : apport de la loi du 20 août 2008

2. Les relations avec les partenaires sociaux :

1 jour

- Le système de la représentation du personnel
 - Principes présidant aux élections des représentants du personnel
 - Différentes IRP
 - Rôle général des IRP
 - Notion de DUP (le cas échéant)
- Une institution à la loupe : le comité d'entreprise
 - Mise en place
 - Fonctionnement
 - Attributions
 - Moyens
- Le délit d'entrave : délit pénal
 - Éléments constitutifs
 - Sanctions

Lieux, dates et tarif de la formation

- Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :
- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.